

N°67

Décembre 2013

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON





Lorsque décembre pointe le bout de son nez,
les premiers flocons se mettent à virevolter ...

Les jours défilent, et dans nos cœurs
s'installe une douce chaleur.

Alors que les guirlandes nous illuminent,
sur tous les visages, des sourires se dessinent.

Noël arrive, quel grand bonheur !

A toutes et tous, nous souhaitons nos vœux les meilleurs !

Le Conseil communal

Subside caisse-maladie

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire de « demande de réduction des primes » doit être complété, signé et adressé à la Caisse de compensation, accompagné des documents requis pour l'examen du droit.

Cette demande doit être déposée au plus tard le 31 août de l'année en cours. Passé cette date, la caisse de compensation n'entre plus en matière.

Le formulaire est accessible en ligne, sur le site de la caisse de compensation, ou au bureau communal qui vous en fournira un exemplaire.

Que doit-on joindre à la formule de demande

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source : copie du certificat de salaire annuel 2013
- la police d'assurance-maladie 2014
- l'attestation d'étude ou la copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans.

Apprentis et étudiants :

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Il doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Qui est dispensé de déposer une demande ?

Les personnes qui bénéficient déjà du subside cantonal en 2013 ne doivent pas déposer de nouvelle demande. Leur dossier sera adapté et traité automatiquement, sauf si leur situation familiale ou financière a changé.

Les rentiers AVS/AI qui sont au bénéfice d'une prestation complémentaire sont également dispensés de déposer une demande de subside. Leur dossier est traité sur la base de l'avis de taxation fiscal 2011.

Que faire en cas de changement dans la situation familiale ?

Doivent être annoncés sans délai :

- un changement de domicile
- un changement de caisse-maladie, avec remise de la nouvelle police
- la fin des études ou de la formation d'un enfant
- la naissance d'une enfant : remettre sa police d'assurance et son acte de naissance
- tout changement d'état civil : produire une pièce officielle

Les montants perçus sans droit doivent être restitués par le bénéficiaire ou ses héritiers.

Pour tout renseignement, c'est à la Caisse de compensation qu'il faut vous adresser.

Coordonnées :

Caisse de compensation du canton de Fribourg
Case postale
1762 Givisiez

tél. 026 035 45 00 (français)
e-mail : ecasfrpi@fr.ch
site : www.caisseavsfr.ch/rpi

Entretien des routes en hiver

A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune sont déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Voyager en train

La commune de Bas-Intyamon s'est associée à la commune de Haut-Intyamon et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 40.00 par jour et par personne.

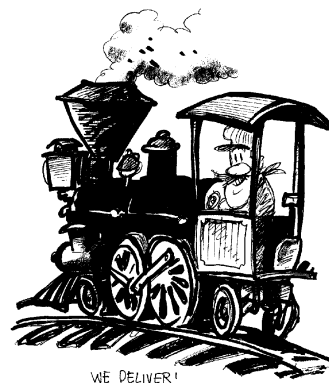
Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

ou

Cafétaria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Distribution de l'eau potable



Conformément à l'article 275d de l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par an de manière exhaustive.

Les 3 juillet et 5 novembre 2013, la commune de Bas-Intyamon a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau potable selon les directives du laboratoire cantonal.

Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau provenant des sources d'Enney se situe entre 25,4 et 25,8 degrés français. Cette dureté diffère en raison de la nature chimique du sous-sol. Dans les Préalpes fribourgeoises, elle varie entre 16 et 25 degrés français.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est mesurée à 3 mg/l, la tolérance est fixée à 40 mg/l.

Couleur : incolore

Provenance de l'eau :

Les villages d'Enney et d'Estavannens sont alimentés par les sources des Frassettes. L'eau subit un traitement permanent aux UV.

Villars-sous-Mont est approvisionné par les sources de Grandvillard, lesquelles ne subissent aucun traitement.

En conclusion et en regard de l'analyse effectuée, la population de la commune de Bas-Intyamon est mise au bénéfice d'une eau potable dans les normes selon le laboratoire cantonal.

Bas-Intyamou

2013 en quelques chiffres, c'est à ce jour :

(Situation au 1er décembre 2013)

1229 personnes résidentes dont

- Enney : 592
- Estavannens 407
- Villars-sous-Mont 230

846 citoyennes et citoyens actifs
au niveau communal

17 naissances

9 décès

86 personnes arrivées en 2013

75 personnes parties



277 personnes sont âgées entre 0 et 18 ans

769 personnes sont âgées entre 18 et 65 ans

183 personnes sont âgées de plus de 65 ans

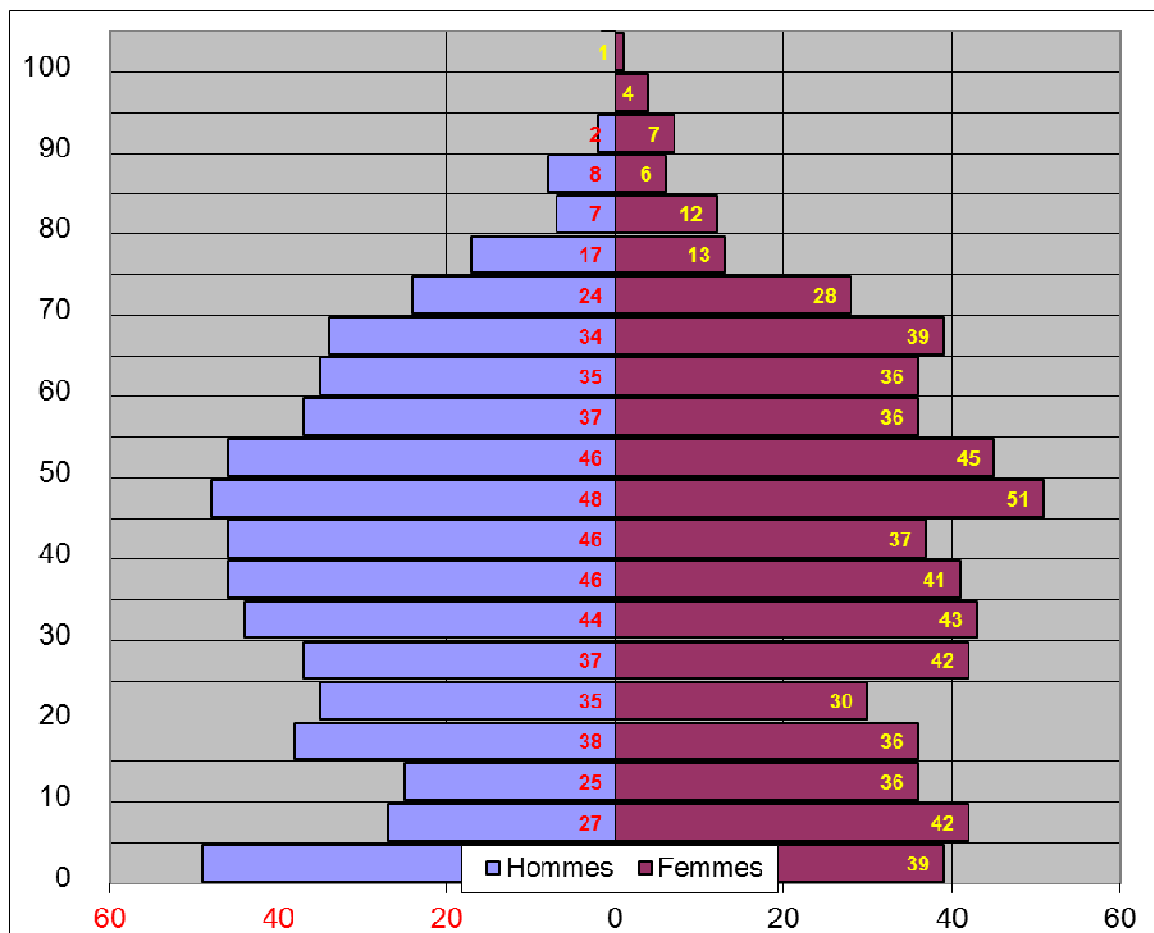
La doyenne de la commune est Mme Alice Jaquet, 100 ans. Elle est en séjour au Home de la Vallée de l'Intyamou.

Le doyen de la commune est M. François Grandjean, 92 ans ; il réside au Home de Villars-sous-Mont.

Pyramide des âges

Date: 1.12.13

Tranches d'âge	Hommes	Femmes
0	49	39
5	27	42
10	25	36
15	38	36
20	35	30
25	37	42
30	44	43
35	46	41
40	46	37
45	48	51
50	46	45
55	37	36
60	35	36
65	34	39
70	24	28
75	17	13
80	7	12
85	8	6
90	2	7
95		4
100		1
Total	605	624





Changement à la tête du Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou

Le commandant du corps de sapeurs-pompiers, le capitaine Francis Grandjean, a donné sa démission pour le 31 décembre 2013.

Monsieur Francis Grandjean, habitant Enney, a gravi tous les échelons – nous ne parlons pas des échelons de la grande échelle, mais bien de ceux de la hiérarchie des sapeurs-Pompiers (!) - C'est ainsi qu'il a pris le commandement du Corps des sapeurs-pompiers d'Enney, à l'âge de 28 ans déjà, avec le grade de capitaine. Douze ans plus tard, il était placé à la tête des soldats du feu de Grandvillard et de Bas-Intyamou. Il a également mis ses connaissances approfondies au service de l'ECAB en fonctionnant, durant de nombreuses années, comme instructeur.

Tout au long de son commandement, ce meneur d'hommes, compétent et expérimenté, a su dynamiser ses troupes en leur insufflant le sens du service à la population et du devoir. Il a également donné une impulsion décisive à l'agrandissement de notre local du feu.

Pour exercer les sapeurs et la population, il a organisé des exercices d'envergure : évacuation des écoles primaires, du home pour personnes âgées de Villars-sous-Mont, des exercices régionaux avec feu et blessés, ainsi que des opérations avec hélicoptère.

Au nom des Communes de Bas-Intyamou et de Grandvillard, nous exprimons nos remerciements les plus chaleureux à notre commandant sortant et le félicitons de son engagement permanent et exemplaire à la tête du corps.

C'est avec un sentiment du devoir accompli et en toute quiétude que le Cap Francis Grandjean peut remettre le Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou à son successeur.

Pour lui succéder, les conseils communaux de Grandvillard et de Bas-Intyamon, avec l'assentiment de l'ECAB et de la Préfecture de la Gruyère,

ont nommé,

**Monsieur Marc Beaud, à Grandvillard, comme nouveau commandant,
avec le grade de capitaine**

Monsieur Marc Beaud a débuté sa carrière de pompier, en 1993, au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Bulle.

Le 1^{er} janvier 2002, il a été transféré au Corps des sapeurs-pompiers de Grandvillard. Il a obtenu le grade de lieutenant en 2003. Depuis lors, il fonctionne comme officier - chef de la section des porteurs d'appareils respiratoires.

C'est l'année dernière qu'il a effectué le cours cantonal pour nouveaux commandants.

Nous exprimons nos vœux de succès au nouveau commandant qui reprendra officiellement le plus haut échelon du corps le 1^{er} janvier 2014.

Les Conseils communaux de
Grandvillard et Bas-Intyamon



Nouveaux citoyens

Le 8 novembre dernier, le Conseil communal a invité les nouveaux citoyens pour une réception officielle. S'en est suivi un moment d'échange et de convivialité fort agréable autour d'une succulente fondue.



Sur la photo : Eloïse Thorin, Camille Ecoffey, Camille Fournel, M. le Syndic, Alan Boschung, Logan Berchier, Jonathan Geinoz, Ludovic Scyboz, Arnaud Jungo

Manque : Marion Pythoud et Audrey Maradan et Alexandre Dey

Attention au feu

Nous sommes entrés depuis quelques temps dans l'Avent et chacun s'affaire à ses décorations de Noël.

Les bougies symbolisent l'espoir et la vie, elles diffusent une lumière chaleureuse. Mais ces petites flammes scintillantes causent chaque année plus de mille incendies en Suisse.

Aussi, nous vous recommandons la plus grande prudence lorsque les bougies de Noël sont allumées. Les sapins sont montés et décorés de plus en plus tôt et ils sèchent rapidement dans nos appartements bien chauffés.

Dans votre salon, le roi des forêts mérite un support stable et rempli d'eau. Fixées en bout de branches, les bougies sont dangereuses car elles ne tiennent pas.

Donc ne jamais allumer une chandelle à moins de 30 cm d'une branche.

Pour plus de sécurité, optez pour une guirlande électrique.

Bien à l'abri des dangers, la fête n'en sera que plus belle.



Engins pyrotechniques

Information de la police cantonale

La police cantonale informe :

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que le 1^{er} août, fin d'année ou autres, les feux d'artifices de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

Les feux d'artifices de la catégorie 4 sont les grosses batteries et compositions.

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément à la loi fédérale sur les substances explosibles, l'artificier devra bénéficier d'un permis d'emploi lui permettant de manipuler des feux d'artifices de la catégorie 4. Le permis : il s'agit d'un document qui est émis par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Vous trouverez des détails en ce qui concerne cette formation sur la page WEB de la Police cantonale, soit www.policefr.ch

La loi révisée indique que l'acquisition et la mise à feu de cette catégorie nécessitera aussi une autorisation. Celle-ci est octroyée en même temps par la Police cantonale, la commune et la Préfecture. Les demandes sont à adresser à la Police cantonale au moyen du formulaire disponible sur le site internet de la Police.

Pour l'utilisation des feux d'artifices des catégories 1 à 3, la réglementation reste inchangée. Il s'agit des engins pyrotechniques style allumettes de Bengales, bombes de table, volcans, fusées, soleils, fusées, batteries, etc... .



Déchets ménagers – déchetteries

Nous vous rappelons que le ramassage des déchets ménagers a lieu chaque mercredi, en première heure de la matinée.

Les ramassages sont déplacés aux jours suivants :

Semaine de Pâques	Jeudi 24 avril 2014
Pentecôte	Jeudi 12 juin 2014
Immaculée Conception	Jeudi 11 décembre 2014
Noël	Mardi 23 décembre 2014
Nouvel-An et 2 janvier	Mardi 30 décembre 2014

Les déchetteries sont ouvertes ainsi :

Site d'Enney :

Heures d'hiver :

mercredi 17.30 h. – 18.00 h.
samedi 10.00 h. – 11.30 h.

Heures d'été :

mercredi 17.30 h. – 19.00 h.
samedi 10.00 h. – 11.30 h.

Site de Grandvillard :

heures d'hiver

mardi et jeudi 18.00 h. – 19.00 h.
samedi 10.00 h. – 12.00 h.

heures d'été :

mardi et jeudi 17.30 h. – 19.30 h.
samedi 10.00 h. – 12.00 h.



Nous incitons chaque personne à déposer ses déchets dans les endroits et contenueurs prévus à cet effet dans nos déchetteries.

Accueil extra-scolaire de Bas-Intyamon

Mot de la responsable de l'accueil extrascolaire :

« J'ai le plaisir de me présenter à vous tous : je m'appelle Sonia, je suis d'origine portugaise et j'habite à Villars-sous-Mont. Je m'occupe de l'accueil extrascolaire pour les enfants de nos villages. L'accueil a lieu à Estavannens ; les enfants peuvent rester avant l'école, pendant le repas et après l'école. C'est un emploi qui me rend très heureuse, j'aime passer du temps avec les enfants.

Si, dans vos greniers, vous trouvez

- quelques livres pour enfants de 5 à 12 ans,*
- des petites voitures,*
- une dinette ou*
- encore un babyfoot,*

et que le tout est en bon état, ces jeux combleraient nos chers enfants et leur offriraient des activités en plus.

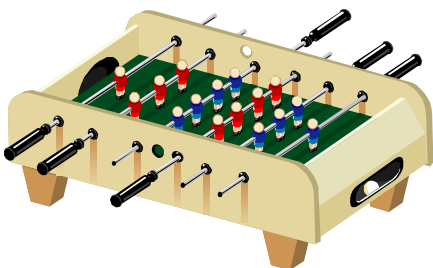
Peut-être avez-vous de tels trésors dans vos greniers ?

Pour tout renseignement, Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère communale se tient à votre disposition au 079 473 54 27.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les habitants de Bas-Intyamon un très Joyeux Noël et une Bonne Année 2014.

D'avance merci !

Sonia Perreira



Vente de bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **31 janvier 2014**. Le bulletin doit être retourné au bureau communal de Bas-Intyamon à Enney.

Prix :

- **Fr. 74.00/stère quartiers feuillus vert (morceaux d'un mètre)**
- **Fr. 42.00/stère feuillus long vert**

Livraison : Fr. 20.00/stère

-✂-----**BULLETIN D'INSCRIPTION**-----✂-

Nom -----

Prénom -----

Je commande :

..... **stère(s) quartiers feuillus vert**

..... **stère(s) feuillus long vert**

**Le transport est effectué par la commune (+ CHF 20.00/stère).*

**Je m'occupe personnellement du transport.*

Signature :

*Biffer ce qui ne convient pas



Seniors, voici votre programme hivernal!

Pour la curiosité : VISITE HC FRIBOURG-GOTTERON, le jeudi 16 janvier 2014

Pour le grand air :

SEMAINE SKI DE FOND DU 06.01. AU 11.01.2014

SKI DE FOND dès le 16.01.2014

RAQUETTES : Randonnée découverte gratuite des Préalpes fribourgeoises le 17.12.2013 et Schwarzsee le 18.12.2013 ; Sorties dès janvier 2014.

WALKING, NORDIC WALKING: Bulle, Villars-sur-Glâne, Schönberg, Düdingen, Plaffeien, Corminboeuf

NORDIC WALKING ET SMOVEY WALKING: Aumont, Estavayer-le-lac, Payerne et Granges-Marnand

Pour la découverte :

SPINNING A UEBERSTORF : cours gratuit le 06.01.2014 et le 08.01.2014 de 10 :00-11 :00.

GYMNASTIQUE : Des groupes de gymnastique dans tout le canton.

AQUA-FITNESS : Places libres à Courtepin, le lundi de 11.00-11.45.

TCHOUKBALL : à Villars-sur-Glâne le vendredi de 16.00 – 17.15.

TENNIS : à Granges Paccot le jeudi de 10.00-11.00.

DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE : à Fribourg, Villars-sur-Glâne, Môtier et Estavayer-le-Lac.

FRITAX : initiation informatique pour votre déclaration d'impôts dès janvier

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :
Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch -
info@fr.pro-senectute.ch



Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? Du 27 janvier 2014 au 28 mars 2014

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).






Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Judi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**L'administration communale sera fermée
du vendredi 20 décembre 2013, à 11.30 h. au
lundi 6 janvier 2014 à 12.00 h.**